

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 13 février 2007

Date de la convocation :	07/02/2006	Conseillers en exercice :	15
Date d'affichage :	07/02/2006	Conseillers présents :	11
		Conseillers absents/représentés :	3
		Conseillers absents :	1

L'an deux mil sept, le treize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s'est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire**

Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BELLONET, LEGOIS, PASQUIS, BEAUVAIS, SIMON, Conseillers

Etaient absents représentés : Messieurs LE COUSIN, SAILLY, PROUIN

Etait Absent : Monsieur HALLEY

Secrétaires de séance : Madame GUIGNERY, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération 'répartition charges locatives de la poste'

Orientations budgétaires

Desserte gaz

Demandes de subventions

Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 16 janvier 2007

En l'absence d'observations le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération 'répartition charges locatives de la poste'

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le logement contigu au bureau de poste est, depuis août 2006, loué indépendamment du bureau et, que cette configuration nécessite que nous reprenions la gestion des charges collectives se rapportant à l'immeuble (gaz, eau, ..). Il propose que ces charges soient refacturées aux locataires, avec leur accord, selon une clé de répartition basée sur les m² utilisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que les charges relatives à l'immeuble soient refacturées en fonction des m² utilisés, soit :

- 61 m² pour le bureau de poste, (37,42 %)
- 102 m² pour le logement, (62.58%)

et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

2. Orientations budgétaires

Jean-François CAPO CANELLAS, Adjoint aux finances, remet aux membres du Conseil, un document présentant les orientations budgétaires 2007 étudiées avec la commission des finances. Les principaux axes sont les suivants :

- une augmentation de 1% des revenus fiscaux mais en faisant porter l'augmentation sur la seule taxe du foncier bâti. Celle-ci devrait augmenter de 2 à 2.5 % (elle sera calculée précisément dès que les assiettes fiscales nous seront notifiées),

- affectation du résultat 2006 à hauteur de 45 000 € à la section d'investissement et le reliquat à la section de fonctionnement,
-
- des investissements essentiellement tournés vers :
 - la rénovation et la mise à niveau des nos installations (éclairage public, bornes incendie, travaux à la Mairie, terrain de tennis, matériel informatique..),
 - le projet « maison des jeunes »
 présentés selon 3 hypothèses budgétaires en faisant varier le recours à l'emprunt et/ou le dimensionnement de ces projets,
- Une subvention aux structures associatives dont le montant total sera identique à l'année dernière, soit 36 000 € et dont la répartition sera à déterminer,
- Une possibilité d'emprunt sur 10 ans de 80 000 € et un emprunt sur 20 à 30 mois pour le financement de la TVA.

Le Conseil Municipal, après étude des différentes hypothèses, choisit de réduire les travaux à la Mairie et le projet « Maisons des jeunes » (à hauteur de 250 000 € H.T.) et approuve les orientations budgétaires présentées qui déterminent, pour la commission budgétaire, la base de constitution du budget 2007.

3. Desserte Gaz

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie concernant l'opportunité pour la commune de participer au prochain appel d'offres auprès des opérateurs agréés, pour la mise en place d'un service public de distribution du gaz propane ou naturel en réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au prochain appel d'offre 2007-2008 organisé par le Syndicat départemental de Seine-Maritime pour la mise en place uniquement d'un service public de distribution du gaz en réseau naturel, et rejette toutes propositions pour la distribution du gaz en réseau propane.

4. Demandes de subventions

Monsieur Le Maire donne lecture de courriers sollicitant des subventions :

- Le Pré de la Bataille qui accueille deux habitants de la Commune,
- Le centre de formation horticole de Fauville-en-Caux 'PARTAGE' fréquenté par un adolescent de la Commune,
- L'école de musique de Bourgheroulde fréquenté par un enfant nouvellement arrivé sur la commune,
- L'ADMR,
- L'Association SPORTS et LOISIRS à SAHURS qui annonce, par ailleurs, une journée porte ouverte, le samedi 12 mai,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour subventionner à hauteur de 50 € par personne fréquentant Le Pré de la Bataille et le Centre de formation horticole de Fauville 'PARTAGE'. Ces 2 demandes ainsi que celles de L'ADMR et SLS seront traitées lors du vote global des subventions.

5. Questions diverses

Monsieur Le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 23 janvier dernier qui s'est tenue à la Préfecture de Seine-Maritime pour l'approfondissement du chenal de la Seine. Le PAR doit intégrer dans un plan unique d'orientation, l'ensemble des différents projets actuellement en étude :

- approfondissement du chenal pour permettre la remontée des gros bateaux
- la restauration des berges de la Seine du 6^{ème} pont à Honfleur,
- le classement des sites après avoir dégagé les espaces nécessaires au développement économique.

Il donne lecture de différents courriers reçus :

- La CNA a fusionné avec la Société VTNI qui devient la nouvelle raison sociale,
- Monsieur Le Maire d'Hautot signale la dégradation du Chemin de randonnée 'Le Moulin du Temple'. Une réunion de concertation sera programmée avec les propriétaires et les exploitants afin qu'une solution soit apportée pour rendre ce chemin praticable aux promeneurs,
- Information d'une randonnée de cyclotourisme organisée sur la Commune, le samedi 10 mars,
- Remerciements de la Municipalité d'HOUEVILLE pour le geste de solidarité financière apportée après le dramatique accident survenu à deux Agents techniques,
- Monsieur DE VILLEQUIER attire l'attention sur l'état de vétusté du mur de séparation du cimetière et sa propriété,
- Malgré les arguments exposés par Monsieur Le Maire dans ses différents courriers pour l'implantation d'une officine à SAHURS, Monsieur Le Préfet l'informe qu'en application de la loi qui régie l'implantation des officines, il n'est pas possible de donner une suite favorable à sa demande.

Il informe le Conseil que :

- la grange et la maison Collard vont être démolies à compter du 14 février,
- que les petites communes de l'Agglo adhèrent à la mise à disposition de la page WEB par la C.A.R. Une réunion de présentation doit avoir lieu à Sahurs rapidement.

Didier LEGRAND fait part d'une réunion du PNR, le 23 février à 18 h.

Pascale BERTIN signale que l'entreprise mandatée par EDF pour élaguer les arbres à proximité de la ligne à haute tension n'a pas pris soin de ramasser les branchements et qu'ils obstruent les traversins.

Yves BAZIRE signale que le chemin du Tronc à la limite de Saint-Pierre est impraticable, et que les clapets de la chambre de dépôts ne sont pas réparés.

Pierre PASQUIS informe l'assemblée que :

- le projet 'Agglo Vélo' est désormais managé conjointement avec le Département et l'Agglo et qu'il dépassera les limites de Saint-Pierre-de-Manneville. Une réunion est programmée le 5 avril à 9 h,
- qu'il s'est rendu à une réunion organisée par le Département dans le cadre d'un schéma départemental en faveur des personnes âgées, sur le développement de petits habitats groupés pour retraités et expérimentation d'un concept de « domiciles regroupés avec services ».

Bernard LEGOIS demande s'il est prévu de matérialiser des emplacements sur le parking pour les handicapés.

Jean-françois CAPO CANELLAS demande s'il est prévu de clôturer le chemin transversal de la chambre de dépôts avant l'ouverture au public.

Par ailleurs, il propose qu'une information soit publiée dans 'Sahurs Le Journal', pour que les personnes intéressées par la tenue du bureau de vote lors des prochaines élections, s'inscrivent en Mairie.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Guy DA LAGE